



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

33 avenue du Maine, 75015 Paris
+33 (0)1 44 16 81 81 - contact@etsup.com
www.etsup.com



LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS ET STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Octobre 2021

Préambule

Le rôle de l'ETSUP est de garantir une accessibilité aux savoirs. Dans ce cadre, l'étudiant ou stagiaire, quelle que soit sa situation de handicap, doit pouvoir être accompagné par le cadre du Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement dès son entrée et tout au long de son cursus.

La définition et la mise en place des mesures d'accompagnement nécessitent une réflexion pluridisciplinaire. Le Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement des étudiants et stagiaires en situation de handicap est construit autour d'une commission inclusive, du référent handicap et des Responsables de formation de chaque filière. Le Référent handicap est plus spécifiquement l'interface entre les différents acteurs et partenaires externes, parties prenantes dans le déroulement des études : Service (Inter) Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (S(I)UMPPS), partenaires extérieurs (MDPH, prestataires de services, AGEFIPH, Cap emploi, etc.).

Les responsables de formation sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants et stagiaires en situation de handicap. À ce titre, ils participent à l'analyse des besoins de ces derniers qu'ils concernent la formation, la vie étudiante ou l'aménagement de la passation des examens et concours.

Les équipes pédagogiques jouent un rôle déterminant dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants et stagiaires en situation de handicap. par le service de proximité qu'elles peuvent rendre et la connaissance au plus près qu'elles ont de ces derniers ainsi que du contexte de la formation suivie. La compréhension qu'elles ont des besoins des étudiants en situation de handicap (nécessité de supports de cours, de temps de repos entre examens de contrôle continu, de placement spécifique dans la salle de cours, d'un risque d'absences répétées, d'une grande fatigabilité, etc.) est centrale pour leur réussite.

La Commission Inclusive

La Commission Inclusive s'assure de la bonne qualité de l'accueil des étudiants ou stagiaires en situation de handicap, propose, si nécessaire, la définition d'un Plan Personnalisé d'Accompagnement et met en place, avec son accord, les mesures notifiées dans ce plan. Elle permet également à tous de bénéficier, au cours de l'année, d'un suivi régulier destiné à ajuster les mesures d'accompagnement en fonction de l'évolution de l'état de santé et/ou de l'apparition de nouveaux besoins liés à la formation.

La Composition de la Commission

Placée sous le pilotage de la personne référente handicap de l'établissement et sous la responsabilité de la Direction Générale, la commission est composée :



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

33 avenue du Maine, 75015 Paris
+33 (0)1 44 16 81 81 - contact@etsup.com
www.etsup.com



- Du référent handicap ETSUP
- Des responsables de formation de chaque filière
- D'un représentant du Centre de ressources documentaires et numériques (CRDN)
- De(s) délégué(s) ou représentant étudiant et stagiaire

Des membres occasionnels peuvent être ponctuellement associés aux travaux de la commission pour apporter leur expertise et éclairer ses choix.

Les missions de la commission

La Commission a pour mission fondamentale de conseiller et d'accompagner les étudiants et stagiaires dans leurs demandes de compensation au handicap et d'instruire ces demandes, dans toutes les dimensions pouvant relever de l'Etsup. Les demandes peuvent concerner :

- les études ;
- les examens et certification ;
- l'accès à l'environnement de travail (ressources documentaires, plates-formes collaboratives, technologies numériques, centres de ressources...);
- la vie sociale (participation aux activités associatives, aux pratiques sportives ou culturelles, à la démocratie étudiante).

L'accompagnement des étudiants et stagiaires

L'accompagnement est réalisé par le Responsable de formation. Il doit être personnalisé et initié par la mise en place d'un temps d'échange avec l'étudiant ou stagiaire.

Il est l'occasion d'évaluer les difficultés rencontrées, les besoins dans l'environnement du centre de formation et des terrains de stage.

Cette rencontre permet de reprendre les moyens mis en œuvre dans la scolarité antérieure, de définir un projet d'études cohérent et réaliste partant des aspirations du stagiaire.

Il est ensuite proposé à l'étudiant ou stagiaire des aménagements, aussi bien en termes d'accession aux enseignements, d'adaptation des travaux pratiques, des examens, ou encore des stages liés à la formation.

Il est à noter que dès la sélection, le candidat peut contacter le Responsable de Formation pour échanger autour de sa situation.

Le plan comporte des mesures d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus (étalement du parcours de formation sur plusieurs années, dérogation...), sur les aides humaines (prise de notes, tutorats...) et/ou sur les aides techniques (accessibilité des supports...) à mettre en place pour favoriser le bon déroulement des études, des épreuves aux examens et aux concours, des stages et des activités liées aux divers aspects de la vie étudiante (activités sportives ou culturelles, accès au logement...).

L'élaboration d'un document écrit permet de garder en mémoire les évolutions des aides mises en place et favorise les échanges entre les acteurs concernés, notamment lors des moments de régulation.

École de l'association des surintendantes d'usines et de services sociaux (loi 1901- R.U.P.)

Établissement privé d'enseignement technique supérieur reconnu par l'État • Qualifié par l'OPQF depuis le 27 octobre 1999

Numéro de certification : 9910AR451 • Siret : 784 281 099 00043 • APE : 8559B

Avec le soutien de  île de France